

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2023
DELIBERATION N° DE-2023-204

L'an deux mil vingt-trois, le 19 octobre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h36.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC (à partir de la délibération DE-2023-196), M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE (à partir de la délibération DE-2023-201), Mme MOTHE (à partir de la délibération DE-2023-195), M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

Mme HARDOUIN-TORRE à Mme BISAUTA ; Mme MEYZENC à Mme DURRUTY (jusqu'à la délibération DE-2023-195) ; M. DAUBISSE à M. CORREGÉ (jusqu'à la délibération DE-2023-200) ; Mme MOTHE à M. UGALDE (jusqu'à la délibération DE-2023-194) ; Mme BROCARD à Mme LIOUSSE.

Absent(s) :

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de M. LAIGUILLON,

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – DIDAM - Exposition "Quintessence - Explorations contemplatives de la matière" dans le cadre du Festival Points de vue..

Dans le cadre du Festival Points de Vue #7, Kaxu galerie propose une double-exposition, au DIDAM et dans son espace rue Sainte-Catherine, autour du cosmos et de son interprétation plastique. Une vision onirique et sensible de l'univers à travers le regard de cinq street artistes invités par la galerie : Charles Foussard, Didier Mathieu dit 'Jaba', Kendo, Vincent Sereks et Ernest Illm.

Conçue par Kaxu galerie, cette exposition fait la part belle à la création in situ, les artistes intervenant à même les cimaises pour des réalisations peintes éphémères proposées dans les trois salles de la structure.

Comme chaque année, ce projet vient nourrir la programmation du Festival Points de Vue, rendez-vous incontournable autour du street art dans la région. Coordonné par la Communauté d'Agglomération Pays Basque, le Festival Points de Vue a été initié en 2017 par le centre d'art Spacejunk Bayonne, devenu galerie Kaxu en juin dernier. Il revient chaque année en octobre à Bayonne et sur le territoire du Pays Basque pour distiller de nouvelles créations d'arts visuels dans l'espace public. Pour cette 7ème édition, qui aura lieu du 18 au 22 octobre, le village du festival sera installé sur la rive droite de Bayonne, sur le Square Gambetta, non loin des structures culturelles partenaires (Kaxu, L'Atalante, le Didam et le Gaztetxe).

L'exposition proposée au DIDAM sera présentée du 29 septembre au 12 novembre pour permettre la fréquentation la plus ample autour de ce projet. En parallèle, Kaxu galerie lancera fin septembre une nouvelle programmation sur le "M.U.R", situé 7 rue des Lisses. Celui-ci fera l'objet de quatre réalisations par an, en regard du programme d'expositions de la galerie. Charles Foussard, l'un des artistes invités pour l'exposition "Quintessence", réalisera fin septembre la première fresque de la saison 2023-2024.

L'exposition sera accompagnée d'un programme de médiation élaboré par l'équipe du DIDAM (visites grand public et scolaires, visites dédiées aux agents de la Ville, rencontres avec les artistes, ateliers plastiques en famille...). Parmi ces rencontres culturelles, deux temps forts à retenir : une nocturne de l'exposition pendant le Festival Points de Vue, le vendredi 20 octobre, et l'installation d'un planétarium mobile par la Société d'Astronomie Populaire de la Côte Basque, en nocturne également, le samedi 4 novembre.

L'enveloppe dédiée par la Ville à cette exposition s'élève à 5 000 € TTC et comprend la prise en charge des frais de communication et de signalétique, la mise à disposition gratuite du DIDAM et les charges indirectes de personnels d'accueil et de médiation. La production de l'exposition est assurée par la galerie Kaxu.

Compte tenu de ces éléments, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats et conventions amenés à être établis pour la mise en œuvre de ce projet.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité

Par délégation du Maire
David Tollis
Directeur général des services

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne

